>> ÉDITORIAL

Communiquer et dialoguer pour faire progresser la sécurité de tous





Vice-Président



SYRTA

SYNDICAT DIJ RETRAIT

SYNDICAT DU RETRAIT

ET DU TRAITEMENT DE L'AMIANTE

ET DES AUTRES POLLUANTS

Nous sommes heureux et fiers d'ouvrir ce premier numéro "d'EXIGENCE AMIANTE", la revue du SYRTA, SYndicat du Retrait et du Traitement de l'Amiante et des autres Polluants.

Créé pendant l'année 2003, le SYRTA s'est opérationnellement constitué au cours de l'année 2004. Pendant ces 12 mois, ses instances de Direction et ses Groupes de Travail Ad Hoc ont élaboré des documents méthodologiques, participé aux instances professionnelles du secteur et à la production de documents (notamment normatifs). Ils ont ouvert réflexions et initiatives visant à réaliser la vocation du SYRTA: donner à la filière Amiante des repères communs d'exigences et des pratiques professionnelles qui visent à la sécurité et à la santé publique, dans un secteur qui reste "à risque".

À risque pour les salariés et opérateurs des entreprises de la filière, d'abord, parce que les précautions et les exigences dont le SYRTA se fait l'initiateur et le promoteur sont la garantie de conditions de travail admissibles, d'abord pour eux.

À risque pour chaque occupant de locaux amiantés ensuite, parce que l'absence de rigueur à chaque étape du processus "amiante" (repérage et cartographie des matériaux et produits contenant de l'amiante, travaux de retrait ou de traitement, conditionnement et élimination des déchets, mesures et contrôles sur et autour des chantiers, ...) peut s'avérer lourde de conséquences en matière de création et de diffusion d'une pollution invisible et mortelle.

À risque aussi pour les propriétaires et maîtres d'ouvrage, car les contentieux et la jurisprudence qui se développent montrent que l'on ne peut plus dire "qu'on ne savait pas". Par ailleurs, les malfaçons ont des conséquences économiques qui peuvent s'avérer catastrophiques (fermeture de site, dérapage de programme,...)

À risque enfin pour les pouvoirs publics, car la réglementation relativement aboutie aujourd'hui reste parfois difficile à interpréter et à appliquer pour les services de prévention de l'État comme pour l'ensemble des acteurs de la filière.

La trop faible coordination des politiques et des plans d'action est souvent en cause.

Aussi le SYRTA appelle-t-il de ses vœux la création d'une instance interministérielle de concertation, de dialogue et de production de recommandations, regroupant les compétences publiques actuellement réparties au sein de 5 ministères différents et les rapprochant des compétences spécialisées de la filière, notamment de celles des représentants du SYRTA.

Dialoguer et communiquer reste la meilleure manière d'anticiper et de résoudre les difficultés, surtout complexes. C'est pour cela que nous avons voulu la parution "d'EXIGENCE AMIANTE". Nous vous en souhaitons une bonne lecture et sommes disponibles pour recevoir les commentaires et les suggestions que vous voudrez bien nous adresser à son sujet.

Bernard PEYRAT Président Bruno CHEVALLIER Vice-Président Gérald GRAPINET Vice-Président